

## SEANCE DU 14 MAI 2019

**L'an deux mil dix-neuf le quatorze mai, à vingt heures,**

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GOUGNOT Alain, Maire.

Date de convocation : 07 mai 2019

**Présents** : MM GOUGNOT Alain – GOUDIN Martine - LAGARAINÉ Philippe – MARTINAT Colette – REUTER Jacky – GAUTIER Charlotte – DUFRESNE Gérard - POLICARD Hervé – LECOMTE Nicolas

**Absents excusés** : Monsieur Alain JAUBERT qui a donné procuration à Monsieur Hervé POLICARD, Mme Marielle DUBIEN qui a donné procuration à Alain GOUGNOT

**Absent** : Madame Nathalie TOUZET

A été nommé secrétaire : Gérard DUFRESNE

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion précédente. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET D2019/025**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie suite à une mutation de la secrétaire de mairie en poste actuellement,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat de mairie,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe échelle C3 relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

La présente délibération prendra effet à compter du 16 mai 2019.

**TRAVAUX SDE - 18 RUE DES EPINETTES**  
**PLAN DE FINANCEMENT**  
**D2019/026**

Suite aux travaux d'aménagement de l'éclairage public rue des Epinettes, le coût global des travaux est évalué à 9137.35 euros HT. Le montant de la participation financière de la commune sera calculé sur la base de 50% du montant HT (4568.68 euros HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE à l'unanimité de procéder à ces travaux d'éclairage public et d'approuver le plan de financement.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE FARGES-EN-SEPTAINE AU**  
**FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**  
**D2019/027**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande du Conseil Départemental du Cher concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en direction des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2019 à hauteur de 200 euros.

**DIVERS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un baptême républicain. A l'unanimité, il est rappelé que seuls les habitants de la commune peuvent prétendre à cette démarche.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux rue des Epinettes et des abords de l'école.

La qualité du concert de chorales du dimanche 12 mai à l'Eglise est saluée.

Le tableau de tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai prochain est confirmé.

**Conseil municipal du 14 mai 2019:**

<b>Alain GOUGNOT</b>	
<b>Martine GOUDIN</b>	
<b>Philippe LAGARAINÉ</b>	
<b>Hervé POLICARD</b>	
<b>Marielle DUBIEN</b>	
<b>Alain JAUBERT</b>	
<b>Nathalie TOUZET</b>	
<b>Nicolas LECOMTE</b>	
<b>Colette MARTINAT</b>	
<b>Jacky REUTER</b>	
<b>Charlotte GAUTIER</b>	
<b>G�rard DUFRESNE</b>	